

# Orientations

## Orientation 1.1 Préserver les patrimoines emblématiques du parc national

[...]

Enfin, la charte s'attache à sauvegarder le caractère du parc et la capacité offerte à chacun de le percevoir et de s'en imprégner en définissant, en concertation avec les acteurs socio-économiques, les modalités d'accueil des visiteurs dans les espaces naturels les plus fréquentés du territoire.

6 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<p><b>1.1.3 Résister à l'équipement et privilégier la naturalité dans les stratégies d'accueil et d'invitation à la découverte des patrimoines et des paysages, en particulier dans les espaces d'intérêt patrimonial majeur.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui technique aux porteurs de projets</li> <li>• Transfert d'expérience des coeurs de Parc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise d'ouvrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propriétés communales</li> <li>• Intercommunalités</li> <li>• Syndicats de SCoT</li> <li>• CELRL</li> <li>• CG83</li> <li>• Propriétaires privés et publics</li> <li>• DREAL, DDTM, STAP</li> </ul>
[...]	[...]	[...]	[...]
<p><b>1.1.6 Adapter la fréquentation et les activités aux capacités des sites et au maintien de leur caractère.</b></p> <p>Les îles de Porquerolles et de Port-Cros sont les sites prioritaires pour l'adaptation de la fréquentation et des activités. Elles sont traitées dans la partie 3 « coeurs ». En effet, leur statut de coeur et leur insularité les mettent dans des conditions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impulsion des démarches</li> <li>• Accompagnement et appui technique aux porteurs de projets</li> <li>• Transfert d'expérience</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise d'ouvrage</li> <li>• Propriétés s/s gestion communale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intercommunalités</li> <li>• Syndicats de SCoT</li> <li>• CELRL</li> <li>• CG83</li> <li>• AOTU</li> <li>• CR PACA</li> <li>• DREAL, DDTM, STAP</li> </ul>

# Orientations

particulières de diagnostic, d'ambitions et de leviers à mobiliser.

Les sites concernés par cette mesure sur l'aire optimale d'adhésion sont identifiés sur la carte des vocations par une étoile orange dont la légende indique « espaces à vocation d'accueil maîtrisé de la fréquentation et des activités ». Liste Cf Partie 6 « Notice pour la carte des vocations ».

Les sites concernés par cette mesure sur l'aire maritime adjacente sont identifiés sur la carte des vocations par une étoile bleue dont la légende indique « espaces à vocation d'organisation des activités balnéaires et nautiques ». Liste Cf Partie 6 « Notice pour la carte des vocations ». Ces sites sont concernés par l'orientation 2.7 « préserver les milieux marins ». Pour chaque site, un travail spécifique est à engager avec les acteurs locaux concernés.

• CCIV, PTP, OT, Syndicats

professionnels

• Propriétaires privés et

publics

Référence ID de l'article : #5353

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-19 09:38